Au Barre de
Ramoigne. S. Cyrille
[illegible] 1645.

Monsieur;

J'honore trop les commandemens de
madame de Somergem, pour souffrir que
ses amis payent d'argent ce qui est deu
à l'honneur de ses bonnes graces. Je vous
supplie que cette considération
ne m'ostoit rien de la part que je
prétens aux ~~[illegible]~~ vers
et que je puisse être creu
sans condition mercenaire &c.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 253-254
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3986

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 253-254
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3986